

MARCHES N°25T06 à 09
AMENAGEMENT DE SIX CARREFOURS SITUÉS A CREPY-EN-VALOIS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour l'aménagement de six carrefours situés à Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Des marchés de travaux sont conclus avec les sociétés :

- Lot n°1 (Voirie et réseaux divers) : COLAS, domiciliée à SENLIS (60), 13 rue Gaston de Parseval, représentée par Cédric QUANTIN, Directeur régional,
- Lot n°2 (Eclairage et signalisation lumineuse et tricolore) : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, domiciliée à BEAUVAIS (60), 15 ter rue des frères Péraux, représentée par Carl-Antoine CASAERT, Directeur d'agences,
- Lot n°3 (Espaces verts) : PRIVILEGE VERT HOLDING, domiciliée à SAINT-SOUPPLETS (77), 20 rue de l'Inte, représentée par Arnault CHARDRON, Gérant,
- Lot n°4 (Signalisation) : EMPREINTE SIGNALISATION, domiciliée à GUISE (02), 182 rue de la Gare, représentée par Jean-Luc GOREZ, Président du Directoire.

Article 2 :

Le montant total des travaux s'élève à 1.666.820,10 €/HT (tranche ferme (TF) : 750.916,20 €/HT + tranche optionnelle 1 (TO1) : 390.400,70 €/HT + tranche optionnelle 2 (TO2) : 525.503,20 €/HT) décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : 1 320.326,30 €HT (TF : 585.123 €/HT + TO1 : 330.218 €/HT + TO2 : 404.985,30 €/HT),
- Lot n° 2 : 148.247,90 €HT (TF : 70.175,60 €/HT + TO1 : 22.681,70 €/HT + TO2 : 55.390,60 €/HT),
- Lot n°3 : 130.529,40 €HT (TF : 65.251,60 €/HT + TO1 : 14.752 €/HT + TO2 : 50.525,80 €/HT),
- Lot n°4 : 67.716,50 €HT (TF : 30.366 €/HT + TO1 : 22.749 €/HT + TO2 : 14.601,50 €/HT),

Article 3 :

Les délais d'exécution des travaux, commençant à compter de l'ordre de service des travaux, prescrivant le démarrage, sont fixés de la façon suivante :

- Lot n°1 : 12 semaines pour la TF, 12 semaines pour la TO1 et 14 semaines pour la TO2,
- Lot n°2 : 4 mois pour la TF, 5 mois pour la TO1 et 4 mois pour la TO2,
- Lot n°3 : 4 mois pour la TF, 2 mois pour la TO1 et 5 mois pour la TO2,
- Lot n°4 : 2 mois pour la TF, 2 mois pour la TO1 et 2 mois pour la TO2.

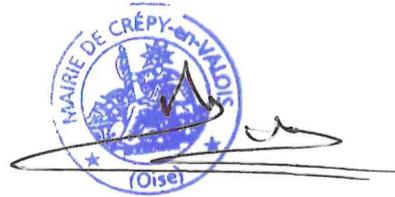
Ils s'inscrivent dans le délai global du chantier.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 06 juin 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

10 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250606-DEC2025-65-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025